Zeitschrift: Tracés : bulletin technique de la Suisse romande

Herausgeber: Société suisse des ingénieurs et des architectes

Band: 137 (2011)

Heft: 09: Maison de l'écriture

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

U

4

sia

Section Vaud Tonicello Eric, ing. civil HES, Lausanne

Section Valais Dussex Gaëtan, ing. civil HES, Ayent

Membres associés étudiants

Section Genève Carugati Damien, Genève

Section Vaud Buchter Laetitia, Lausanne Quach Delphine, Renens Villiger Lucien, Lausanne

Section Valais Nantermod François

Contact pour les membres et toutes personnes intéressées : T : 044 283 63 63 contact@siaservice.ch

Prestations de SIA Service pour les membres bureaux : www.siaservice.ch

PLUS GRANDE OUVERTURE

Réunies le 24 mars dernier à Zurich pour leur première conférence annuelle, la direction de la SIA et la conférence des présidents ont pris deux décisions importantes: le maintien du moratoire

sur l'accueil de nouvelles sociétés spécialisées et la poursuite et le développement de l'engagment de la SIA sur le plan international.

Un moratoire maintenu

Le moratoire sur l'accueil de nouvelles sociétés spécialisées a une nouvelle fois suscité d'âpres discussions. La controverse a été rallumée par la requête présentée au groupe professionnel Architecture pour l'admission de l'Association suisse d'Écobiologie de la construction (ASdE). Ayant déjà soulevé des divergences au sein du groupe professionnel lui-même, l'opportunité de cette admission - et donc de la levée du moratoire - n'a pas davantage trouvé l'accord des présidentes et présidents, des sections et des autres sociétés spécialisées de la SIA, si bien que l'assemblée s'est finalement ralliée au maintien du moratoire

Rappelons que ce dernier avait été instauré lors de l'assemblée des délégués de fin 2008, après l'admission de la Centrale Suisse des constructeurs de Fenêtres et Façades (CSFF), pour suspendre la prolifération des nouvelles sociétés spécialisées en attendant de réexaminer en profondeur les critères et conditions d'admission applicables à de futures affiliations. Si la direction a entre-temps clarifié ces critères, elle est également parvenue à la conclusion que l'admission de nouvelles sociétés ne devait pas seulement dépendre d'une analyse au cas par cas, mais aussi du potentiel des candidates à s'intégrer à l'évolution de l'organigramme de la SIA dans son ensemble. Et comme ce processus de réorganisation est encore en cours, la direction s'en tient donc au moratoire

Engagements internationaux

Lors de sa séance préalable de la matinée, la direction de la SIA a décidé de revoir ses collaborations internationales dans le domaine des sciences de l'ingénieur et fixé un premier tour d'horizon à l'issue de la World Engineers Convention 2011 (du 4 au 9 septembre à Genève: <www.wec2011.org>). Il ne s'agit nullement de remettre en question les engagements internationaux de la SIA, mais au contraire de les développer et de les dynamiser. L'état des lieux concernera donc la place de la SIA au sein de la Fédération Européenne d'Associations Nationales d'Ingénieurs (FEANI) et de la World Federation of Engineering Organizations (WFEO), la promotion de prestations d'ingénieur à l'étranger dans le cadre de la plate-forme «Ingenious Switzerland»

DE LA SIA

suva.ch/maison-amiante

Visitez la Maison de l'amiante, apprenez à reconnaître les dangers et gagnez des vacances en Suisse.

suvapro





www.ingenious-switzerland.com, ainsi que le rôle dévolu aux Registres suisses des professionnels de l'ingénierie, de l'architecture et de l'environnement (REG) pour la reconnaissance des praticiens suisses en Europe.

Procédures de concours en question

Enfin, la direction a octroyé un soutien de 9000 francs prélevés sur ses propres réserves à la commission SIA 142/143 pour la reprise des manifestations et ateliers avec des maîtres de l'ouvrage publics et des architectes communaux et cantonaux sur le thème des procédures de concours (« Wettbewerbsverfahren in Diskussion »). Organisées de 2002 à 2007 sous la houlette de la commission

SIA 142/143, ces rencontres avaient en effet permis des échanges importants sur les mérites respectifs des différentes procédures vues par des organisateurs, des maîtres de l'ouvrage et des participants. Les résultats des débats avaient fait l'objet d'une documentation rigoureuse. La ville et le canton de Zurich apportent une contribution financière égale à celle de la SIA à la reprise de ces rendez-vous.

Thomas Müller, resp. communication SIA

NOUVEAU REGISTRE DES LES D'ETANCHEITE

L'intégration de normes européennes d'essais et de produits a motivé la réorganisation du registre SIA des lés d'étanchéité bitumineux. Ce document sert à choisir une étanchéité qui remplit les exigences de la norme systémique correspondante. Les domaines d'application concernent le bâtiment, le génie civil et la construction de tunnels (B1.2), les surfaces carrossables en asphalte coulé sur les ponts en béton (C1) et les revêtements carrossables dans le bâtiment (C2) conformément à la norme SIA 270, tableau 3.

Téléchargeable dès à présent sur le site Internet de la SIA, le nouveau règlement du registre SIA des lés bitumineux entrera en vigueur le 1er septembre 2011. Le registre mis à jour sera disponible cet automne en format PDF: www.sia.ch/registre

(SIA)

